

## Séance ordinaire du 04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatre décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Dominique VILTARD, Maire.

### Etaient présents :

Mmes VILTARD D., MULLER I., FAVE B., VANDEN BROECK I., KOKAÏ G.,  
Mrs VAN PEE Y., GRANDIN P., GRALAK R., SERREAU S., JULIEN M.,

### Absents excusés :

Mmes VASSEUR C., LOPES M. (procuration donnée à Mme Dominique VILTARD), VAN DEN  
HEEDE A. (procuration donnée à Mme Isabelle MULLER),  
M. COURANT P., PIEUX G.,

Le conseil municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

### **1 – Compte rendu de la séance du 16 octobre 2020 :**

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 16 octobre 2020, accepte et vote à l'unanimité des présents.

### **2 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 –** Délibération n° 45-2020

Le Conseil Municipal, vote et accepte à l'unanimité des membres présents.

### **3 – Opération : Toiture école – devis et demandes de subventions**

Deux devis sont arrivés. Un rendez-vous sera demandé aux entreprises pour confirmer la totalité des travaux demandés et comprendre la différence de tarif.

### **4 – Devis entretien réseaux électriques :** Délibération N° 46-2020

La société CARRA fait l'entretien de l'éclairage public depuis plusieurs années sur la commune. Des difficultés sont de plus en plus fréquentes avec cette entreprise. Des entreprises autres ont été contactées pour une mise en concurrence, y compris l'installation et le démontage des décors lumineux de Noël.

Société SATELEC	:	1 613 € HT soit 1 935,60 € TTC annuel sans décoration de Noël
Société BIR	:	935 € HT soit 1 400 € TTC Eclairage public et 3 000 € HT soit 3 600 € TTC pour les illuminations de Noël
Société DERICHEBOURG	:	730 € HT soit 876 € TTC Eclairage public et 2 538 € HT pour la pose et dépose des illuminations de Noël

Le Conseil Municipal accepte l'étude des devis et le changement de prestataire (Ste DERICHEBOURG).

### **5 – Opération : Aménagement et parking rue du Jeu d'Arc – Devis et demandes de subventions :** Délibération N° 47-2020

Le Conseil vote et accepte le projet d'aménagement Rue du Jeu d'Arc par l'entreprise COLAS et charge Madame la Maire de signer le devis et faire les demandes de subvention auprès du Conseil départemental et la Région.

**6– Opération : Création de trottoirs lotissement Les Veaux – devis et demandes de subventions : Délibération N° 48-2020**

Le Conseil Municipal vote et accepte l'opération concernant la création de trottoirs dans le lotissement Les Veaux et charge Madame la Maire de signer et faire les demandes de subventions pour cette opération.

**7– Opération : portail de l'école – devis :**

Le Conseil Municipal accepte l'étude du changement de portail de l'école et demande un devis supplémentaire pour mise en concurrence.

**8– Délibération traitement de fusion ADTO et SAO : Délibération N° 49-2020**

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents la fusion entre l'ADTO et la SAO.

**9– Délibération pour les frais de scolarité des communes extérieures -  
Délibération N° 50-2020**

Concernant la scolarisation d'enfants extérieurs à la commune, à l'école Nicolas Le Brun de Crouy-en-Thelle, le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité, qu'une participation des communes extérieures pour un montant de 600 € (six cent euros) par enfant soit demandée auprès des communes concernées, et charge Madame la Maire de mandater ces frais de scolarités.

**10– Délibération pour autorisation de signature par Madame la Maire, des conventions frais de scolarités : Délibération N° 51-2020**

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents que Madame la Maire signe les conventions avec les communes extérieures pour les inscriptions et les frais de scolarités des enfants extérieurs.

**11– Délibération pour autorisation de signature par madame la Maire de la convention de participation d'un exploitant agricole au service hivernal : Délibération N° 52-2020**

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents que Madame la Maire signe la convention avec l'entreprise LEMOINE Bertrand pour sa participation au service hivernal.

**12– Questions diverses :**

**OPAC** : Demande de PC rue de Précy par l'OPAC avec extension du réseau électrique –  
Délibération n° 53-2020

Suite à la demande de PC par l'OPAC pour la construction de 6 logements rue de Précy, une extension du réseau électrique est nécessaire. La commune refuse de supporter les frais d'extension.

Le service urbanisme de la Communauté de communes Thelloise a expliqué que l'on pouvait passer une convention dans le cadre d'une PUP (Projet d'Urbanisation Partenarial). l'OPAC est d'accord pour signer cette convention et rembourser la somme payée par la commune.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents que Madame la Maire signe cette convention.

**Salle polyvalente** : Augmentation du prix de location de la salle polyvalente –  
Délibération n° 54-2020

Des frais sont à prévoir concernant la cuisine de la salle polyvalente (gazinière à changer).  
Madame la Maire propose de passer le prix de location de 300 € à 350 € à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents ce changement de tarif.

La séance est levée à 22 h 15.